

Jean-Pierre Sueur avait posé une question à Ségolène Royal, ministre de l'environnement, à la suite des inondations de fin mai et début juin derniers, qui s'étaient traduites par l'immobilisation sur l'autoroute A10, plusieurs jours durant, de nombreux véhicules et poids lourds. Il lui avait demandé que des dispositions soient prises aux péages afin d'éviter l'accès des véhicules aux portions concernées des autoroutes en cas de risque d'inondation.

Ségolène Royal vient de lui répondre qu'afin de « *réaliser un retour d'expérience précis et rapide sur le déroulé des évènements, une instruction technique est menée par la Direction générale des infrastructures des transports et de la mer (DGITM).* » Elle ajoute qu'elle a saisi en parallèle « *le Conseil général de l'environnement et du développement (CGEDD) afin de réaliser rapidement une mission visant à établir une chronologie précise des évènements et à identifier les mesures prises par les différents acteurs, notamment les gestionnaires de voirie et les autorités de police.* »

>> [Lire la question écrite et la réponse](#)